

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 1 203 601 A2**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**08.05.2002 Bulletin 2002/19**

(51) Int Cl.7: **A63B 53/00**, A63B 53/04,  
A63B 59/00

(21) Numéro de dépôt: **01810845.6**

(22) Date de dépôt: **03.09.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(71) Demandeur: **Milleret, Christian  
CH-1264 Saint-Cergue (CH)**

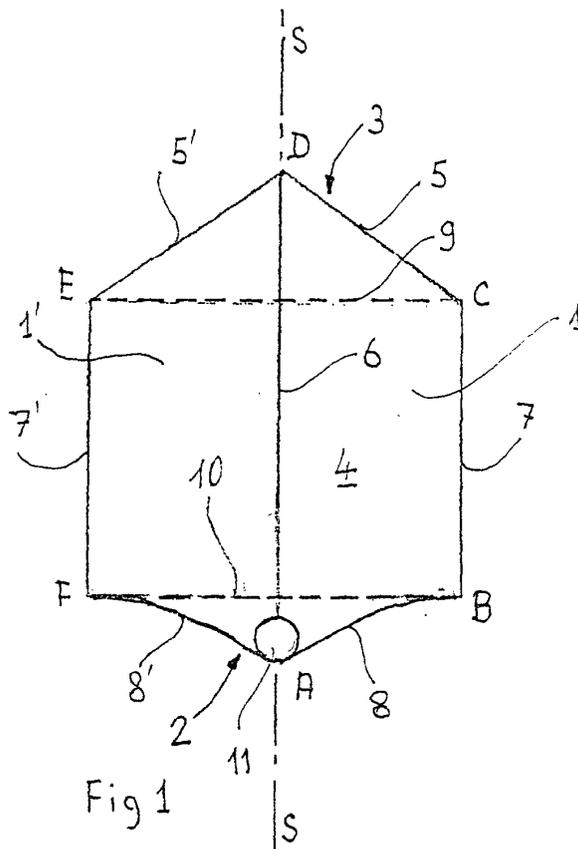
(72) Inventeur: **Milleret, Christian  
CH-1264 Saint-Cergue (CH)**

(30) Priorité: **04.09.2000 CH 17132000**

(54) **Canne de swin**

(57) Cette canne de swin comporte un manche et une tête de frappe constituée par un corps inscrit dans un pentaèdre présentant, des arrêtes rectilignes et des arrêtes curvilignes. Le corps comporte au moins une face plane (4) destinée à venir en contact avec le sol et présente un plan de symétrie (S-S) perpendiculaire à ladite face et contenant le manche (11) définissant deux faces symétriques (5, 5'). Les faces symétriques sont

constituées par des surfaces conoïdes séparées par une arrête curviligne (6), de manière qu'un joueur droitier ou gaucher puisse réaliser la première frappe, grand coup, avec l'une des faces et la seconde frappe, coup d'approche, avec la face symétrique ceci en faisant tourner la tête avec le manche de 180°. la troisième frappe, coup roulé, étant réalisée avec une face perpendiculaire audites faces symétriques.



**EP 1 203 601 A2**

## Description

**[0001]** L'invention a pour objet une canne de swin.

**[0002]** Ce jeu a pour origine le «chôle» joué avec des crosses et le «mail» avec des boules et des maillets. Il a été inventé par M. Leveque de Vilmorin, avant 1939 et a été repris par son fils Laurent. Les règles sont les mêmes qu'au golf. Toutefois il se joue sur un terrain plus restreint, qui ne nécessite pas une tonte parfaite, avec seulement un type de canne ou club comportant une tête de forme particulière dérivée du tétraèdre et avec une balle en caoutchouc souple. Les cannes sont conçues pour faire trois types de frappe. 1ère frappe soulever la balle, 2ème frappe lui faire prendre une faible hauteur, 3ème frappe la faire rouler, pour l'amener dans des trous, qui ont 30 cm de diamètre et 20 cm de profondeur.

**[0003]** La demande brevet européenne n° 109650 décrit un club pour jeu éducatif de golf et d'agrément comprenant un manche et une tête de frappe de la balle de forme générale polyédrique s'épanouissant à partir du manche et présentant plusieurs faces de frappe d'angles d'inclinaison différents et sélectionnables par simple rotation du manche, caractérisé par le fait que la tête de frappe présente trois faces de frappe s'épanouissant en forme de trièdre à partir du sommet sur lequel est fixé le manche du club, les trois faces étant séparées par trois arêtes qui se coupent à l'extrémité du manche solidaire de la tête de frappe.

**[0004]** Bien que la canne ou club décrite ci-dessus donne entière satisfaction en ce qui concerne le jeu, il se pose un problème pour les loueurs de cannes. En effet, le swin a été inventé pour rendre l'accès au golf plus facile. notamment en simplifiant le matériel nécessaire pour jouer. Ce but a été largement atteint actuellement. on donnera pour preuve le fait qu'il existe aujourd'hui beaucoup de terrain de swin. Comme il n'est pas nécessaire pour jouer au swin d'avoir sa propre canne, les personnes responsables de terrain de swin se sont mises à louer des cannes sur place. Alors, est apparu le problème des joueurs droitiers et des joueurs gauchers, en effet le club décrit dans la demande de brevet européenne n° 109650 comporte une tête dissymétrique avec trois faces présentant des angles différents pour exécuter les trois frappes. Il faut donc avoir des clubs pour droitiers et des clubs pour gauchers.

**[0005]** On connaît, notamment par les documents suivants US 5997409, US 6056647, US 5584769 et US 5976025, des clubs ou cannes de golf qui peuvent être utilisées aussi bien par des droitiers que par des gauchers. Ces cannes présentent une tête ayant un plan de symétrie et des faces planes. Elles ne peuvent être utilisées que pour un seul type de frappe, c'est-à-dire seulement pour pousser la balle dans le trou, lorsque cette dernière est proche dudit trou (sur le green). Elles ne peuvent pas être utilisées pour le swin ne permettant pas de réaliser les trois frappes.

**[0006]** Un des buts de la présente invention est de

simplifier la location des cannes en fournissant des cannes utilisables aussi bien par les gauchers que par les droitiers. Ce qui permettra aussi l'utilisation d'une seule canne par un groupe de personnes, le but étant de rendre le moins cher possible la participation au jeu de swin.

**[0007]** Ces buts sont atteints avec la canne pour jeu de swin définie à la revendication 1. En effet, c'est après plusieurs essais que l'inventeur a mis au point une tête présentant un plan de symétrie et permettant quand même d'exécuter les trois frappes aussi bien par droitiers que par des gauchers.

**[0008]** L'invention sera mieux comprise et ses caractéristiques et ses avantages apparaîtront plus clairement à la lecture de la description d'une forme d'exécution de la canne de swin, donnée uniquement à titre d'exemple, en regard des dessins sur lesquels :

La figure 1 représente schématiquement une vue depuis dessus de la tête d'une canne selon l'invention :

La figure 2 représente schématiquement une vue selon la flèche II de la figure 1 :

La figure 3 représente schématiquement une vue selon la flèche III de la figure 1 ;

**[0009]** La figure 4 représente schématiquement une vue latérale de la tête de la figure 1 dans une position différente de celle représentée sur ladite figure.

**[0010]** Une canne selon l'invention comporte une tête de frappe, afin de simplifier les dessins seul la tête de frappe a été représentée schématiquement sur les figures 1 à 4. Ladite tête est inscrite dans le pentaèdre comportant les sommets A B C D E F reliés par les arêtes 5 5' 6 7 7' 8 8' 9 10 et définissant les faces 1 1' 2 3 4. Les indices accompagnant les signes de référence indiquent que ces éléments sont symétriques relativement au plan perpendiculaire S-S à la face 4 et passant par le manche 11.

**[0011]** Les faces 1 et 1' sont des surfaces conoïdes engendrées par des droites s'appuyant sur les arêtes rectilignes 5, respectivement 5', et sur les arêtes curvilignes 8 respectivement 8' et se déplaçant parallèlement à la face 4. Le choix de ces surfaces est l'aboutissement de longues recherches accompagnées de multiples essais. En effet, le choix d'une surface conoïde apporte un angle variable tout au long de la face et grâce à cela il est possible de mieux frapper la balle en changeant le point d'impact. Il est possible pour un droitier d'utiliser la face droite 1 pour la première frappe puis, en tournant la canne de 180° d'utiliser avec un autre point d'impact la face symétrique 1' de gauche sur la figure 1 pour réaliser la deuxième frappe. Un joueur gaucher procédera exactement de la même manière, mais en utilisant les faces dans l'ordre inverse, c'est-à-dire les faces 1' et 1, pour exécuter les mêmes coups.

**[0012]** La tête de frappe d'une canne selon l'invention est réalisée en métal léger, par exemple en alliage d'aluminium, ou en matière synthétique rigide. Cette tête, dans une forme d'exécution, est moulée par injection et est évidée. Elle est réalisée en deux parties ceci pour des raisons de moulage, une première partie comprenant les faces supérieures (voir figure 1) 1 1' 2 et 3 ou dans une variante seulement les faces 1 1' 2. la deuxième parties comorenant la face 4 ou les faces restantes 3 et 4. Les deux parties sont assemblées et maintenues ensemble avec le manche 11 au moyen d'une vis 12 dont seul l'axe a été représenté (voir figure 4) disposée sensiblement au centre de la face 4 et traversant de bas en haut le corps de la tête. Le manche fait un angle de 55° à 65° avec la face 4 (voir figure 4). Cette disposition présente l'avantage de pouvoir rapidement changer le manche 11 dans le cas où ce dernier aurait été abîmé ou dans le cas d'une canne pour un enfant qui a grandi.

**[0013]** Une tête de frappe d'une canne selon l'invention aura par exemple les dimensions suivantes :

Les arrêtes 7 et 7' ont une longueur comprise entre 5 cm et 7 cm.

Les arrêtes 5 et 5' ont une longueur comprise entre 5 cm et 7 cm.

Dans une forme d'exécution oréférée les arrêtes 5 5' 7 7' seront de même longueur.

Les arrêtes 9 et 10 sont de même longueur comprise entre 5 cm et 9 cm.

Dans une forme d'exécution les arrêtes 5 5' 7 7' 9 10 seront toutes de même longueur.

Le sommet A est disposé à une distance mesurée perpendiculairement à la face 4 comprise entre 8 cm et 12 cm.

Les faces 3 et 4 faisant un dièdre avant un angle compris entre 115° et 125°.

surfaces conoïdes séparées par une arrête curviligne (6).

- 5 **3.** Canne selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la tête est en deux parties une première partie supérieure et une deuxième partie inférieure les deux parties étant maintenues ensemble avec le manche par une vis (12) traversant ledit corps.
- 10 **4.** Canne selon l'une des revendications 1 et 3, **caractérisée en ce que** la face (4) destinée à venir en contact avec le sol est un carré et le manche fait un angle compris entre 55° et 65° avec ladite face.
- 15 **5.** Canne selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** comporte deux faces (3. 4) destinées à venir en contact avec le sol.
- 20 **6.** Canne selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** ledit corps comporte une face avant la forme d'un triangle isocèle (3) et une autre face avant la forme d'un quadrilatère (4) et **en ce que** la longueur des côtés (5, 5') identiques du triangle isocèle est égale à la longueur de deux côtés (7, 7') non adjacents du quadrilatère.
- 25 **7.** Canne selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la tête est en métal léger, par exemple en alliage d'aluminium, ou matière synthétique.
- 30
- 35

## Revendications

- 40 **1.** Canne de swin comportant un manche et une tête de frappe constituée par un corps inscrit dans un pentaèdre présentant, des arrêtes rectilignes (5, 5' 7, 7', 9, 10) et des arrêtes curvilignes (6. 8. 8'). ledit corps comportant au moins une face plane (4) destinée à venir en contact avec le sol **caractérisée en ce que** ledit corps présente un plan de symétrie (S-S) perpendiculaire à ladite face plane et contenant ledit manche définissant deux faces symétriques (1, 1') de manière qu'un joueur droitier ou gaucher puisse réaliser la première frappe avec l'une des faces et la seconde frappe avec la face symétrique ceci en faisant tourner la tête autour de l'axe du manche de 180°, la troisième frappe étant réalisée avec une face (2) perpendiculaire au plan de symétrie.
- 45
- 50
- 55
- 2.** Canne selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les faces symétriques sont constituées par des

